



Informations relatives à la protection des données dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données de l'UE - France

Mai 2018

Les informations suivantes présentent la manière dont nous traitons les données à caractère personnel ainsi que les droits que confère la législation applicable en matière de protection des données. Les données spécifiques qui sont traitées et la manière dont elles sont utilisées sont expliquées à gauche pour les personnes physiques qui sont nos clients et à droite pour les personnes physiques qui sont enregistrées dans nos systèmes en raison de la relation commerciale entre un client institutionnel/société et la banque.

Personnes physiques

Veillez transmettre ces informations aux représentants autorisés et bénéficiaires effectifs actuels et à venir, ainsi qu'à tous codébiteurs dans le cadre d'un prêt. Il s'agit notamment, par ex., de bénéficiaires en cas de décès, mandataires ou garants.

Représentants/mandataires autorisés d'« entités juridiques »

Veillez transmettre ces informations aux représentants autorisés et bénéficiaires effectifs actuels et à venir, ainsi qu'à tous codébiteurs dans le cadre d'un prêt. Il s'agit notamment, par ex., de bénéficiaires en cas de décès, mandataires ou garants.

1. Qui est responsable du traitement des données et qui puis-je contacter à cet égard ?

Responsable du traitement :

Deutsche Bank AG, Succursale de Paris
23 – 25 Avenue Franklin Roosevelt
75008 Paris

E-Mail-Adresse: CIB.GDPR@db.com

Responsable du traitement :

Deutsche Bank AG, Succursale de Paris
23 – 25 Avenue Franklin Roosevelt
75008 Paris

E-Mail-Adresse: CIB.GDPR@db.com

Notre responsable interne de la protection des données peut être contacté à l'adresse

Deutsche Bank AG, Succursale de Paris
23 – 25 Avenue Franklin Roosevelt
75008 Paris

dpo.paris@db.com

Notre responsable interne de la protection des données peut être contacté à l'adresse

Deutsche Bank AG, Succursale de Paris
23 – 25 Avenue Franklin Roosevelt
75008 Paris

dpo.paris@db.com

2. Quelles sources et données utilisons-nous ?

Personnes physiques

Nous traitons les données à caractère personnel que nous recevons de vous dans le cadre de notre relation commerciale. Dans la mesure de ce qui est nécessaire à la prestation de nos services, nous traitons également des données à caractère personnel que nous recevons légitimement (par ex., pour l'exécution d'ordres, pour l'exécution de contrats ou sur la base de votre consentement) d'autres entités appartenant au Groupe Deutsche Bank ou d'autres tiers (par ex., SCHUFA). Nous traitons également des données à caractère personnel émanant de sources accessibles au public (par ex., répertoires de débiteurs, registres fonciers, registres du commerce et registres d'associations, presse, médias, Internet) que nous obtenons légalement et sommes autorisés à traiter.

Les données à caractère personnel pertinentes recueillies dans le cadre de nos interactions avec des clients potentiels, de la constitution de données de base, d'une autorisation (autorisation au titre d'un compte et/ou d'un détenteur de carte de crédit) ou en tant que codébitéur dans le cadre d'un prêt (par ex., garant) peuvent être :

Nom, adresse/autres coordonnées (téléphone, adresse électronique), date/lieu de naissance, sexe, nationalité, situation matrimoniale, capacité juridique, code de catégorie professionnelle/type de partenaire (salarié/indépendant), statut résidentiel (locataire/propriétaire), données d'identification (par ex., données de pièce d'identité), données d'authentification (par ex., spécimen de signature), numéro d'identification fiscale, statut FATCA, score SCHUFA, identification de compte de paiement de base de l'UE.

Outre les données susmentionnées, dans le contexte de la vente de produits ou services, d'autres données à caractère personnel pourront être recueillies, traitées et stockées, notamment, par ex. bulletins de salaire, statut d'ordre, données relatives à des opérations de paiement, informations fiscales, comportement/stratégie d'investissement, situation financière, données relatives à la documentation, comptes de flux de trésorerie et bilans, employeur, garantie interne et externe, expérience en matière de taux d'intérêt.

Représentants/mandataires autorisés d'« entités juridiques »

Nous traitons les données à caractère personnel que nous recevons de vous en votre qualité de représentant/agent autorisé de l'entité juridique (client potentiel et/ou existant). Nous traitons également des données à caractère personnel émanant de sources accessibles au public (par ex., registres du commerce et registres d'associations, médias, Internet) que nous obtenons légalement et sommes autorisés à traiter.

Les données à caractère personnel pertinentes du représentant/de l'agent autorisé recueillies sont notamment :

Nom, adresse/autres coordonnées (téléphone, adresse électronique), date/lieu de naissance, sexe, nationalité, situation matrimoniale, capacité juridique, statut de salarié/travailleur indépendant données d'identification (par ex., données de pièce d'identité), données d'authentification (par ex., spécimen de signature), numéro d'identification fiscale.

En cas d'achat et d'utilisation de produits/services, d'autres données à caractère personnel peuvent être recueillies, traitées et stockées en plus des données susmentionnées. Il peut s'agir notamment de :

Informations et documents concernant la connaissance de, et/ou l'expérience des titres, taux d'intérêt, produits de change/investissements financiers (statut MIFID : test d'aptitude/d'adéquation).



3. Pour quelles raisons traitons-nous vos données (finalité du traitement) et sur quelle base juridique ?

Personnes physiques

Nous traitons les données à caractère personnel susmentionnées conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) de l'UE et la législation locale applicable en matière de protection des données.

a. aux fins de l'exécution d'obligations contractuelles (article 6 (1) b) du RGPD)

Le traitement de données à caractère personnel est réalisé aux fins de l'exécution d'opérations bancaires et de services financiers aux termes de contrats conclus avec nos clients ou pour prendre des mesures à votre demande avant la conclusion d'un contrat.

Les finalités du traitement de données dépendent principalement du produit spécifique (voir point 2) et peuvent inclure, entre autres, des analyses d'exigences, des conseils, des services de gestion d'actifs et de transactions. Pour obtenir des informations complémentaires sur la finalité du traitement des données, veuillez-vous reporter à la documentation contractuelle et aux conditions générales applicables.

b. aux fins du respect d'une obligation légale (article 6 (1) c) du RGPD) ou de l'exécution d'une mission d'intérêt public (article 6 (1) e) du RGPD)

En tant que banque, nous sommes également soumis à différentes obligations légales, c'est-à-dire à des prescriptions légales (par ex., la loi 78-17 modifiée du 6 janvier 1978, le Code Monétaire et Financier français, l'arrêté du 03 novembre 2014, la législation fiscale), ainsi qu'aux exigences des autorités de contrôle du secteur bancaire (par ex., la Banque Centrale Européenne, l'Autorité de surveillance bancaire européenne, la Deutsche Bundesbank et l'Autorité de surveillance financière fédérale allemande (BaFin)).

Le traitement peut être réalisé pour d'autres finalités telles que des vérifications de solvabilité, vérifications d'identité et d'âge, mesures de lutte contre la fraude et contre le blanchiment de capitaux, la satisfaction d'obligations en matière de contrôle et de déclaration prévues par la législation fiscale, ainsi que pour l'évaluation et la gestion des risques au sein de la banque et du Groupe.

c. aux fins de la sauvegarde d'intérêts légitimes (article 6 (1) f) du RGPD)

Si nécessaire, nous traitons vos données à des fins ne se limitant pas à l'exécution de nos obligations contractuelles, afin de sauvegarder les intérêts légitimes que nous poursuivons ou que des tiers poursuivent. Exemples :

- Consulter et échanger des données avec des agences de crédit (par ex., SCHUFA) pour déterminer les risques de crédit ou de défaillance et les exigences en cas de compte de protection contre la saisie ou compte de paiement de base.
- Évaluer et optimiser les procédures pour l'analyse des demandes et la prise de contact directe avec les clients ; y compris segmentation des clients et calcul de la probabilité de clôture.
- Publicité ou étude de marché et sondage d'opinion, dans la mesure où vous ne vous êtes pas opposé à l'utilisation de vos données.
- Faire valoir des droits en justice et défendre des droits en cas de litige.
- Garantir la sécurité informatique et les opérations informatiques de la banque.
- Prévenir les crimes.
- Vidéosurveillance à des fins de protection contre les intrus, pour recueillir des preuves en cas de vol ou de fraude ou pour documenter des prélèvements et dépôts (par ex., aux DAB).
- Mesures pour la sécurité des bâtiments et des systèmes (par ex., contrôle des accès).
- Mesures de protection contre les intrusions.
- Mesures pour la gestion des activités et le développement de services et de produits.
- Gestion des risques du Groupe.

d. sur la base de votre consentement (article 6 (1) a) du RGPD)

Dans la mesure où vous nous avez accordé votre consentement au traitement de données à caractère personnel à des fins spécifiques (par ex., transfert de données au sein de la société/du Groupe), la légalité de ce traitement est fondée sur votre consentement.

Tout consentement accordé peut être révoqué à tout moment. Ce principe s'applique également à la révocation de toutes déclarations de consentement qui nous ont été accordées avant l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données de l'UE, c'est-à-dire

Représentants/mandataires autorisés d'« entités juridiques »

Nous traitons les données à caractère personnel susmentionnées conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) de l'UE et la législation locale applicable en matière de protection des données.

a. aux fins de l'exécution d'obligations contractuelles (article 6 (1) b) du RGPD)

Le traitement de données à caractère personnel est réalisé aux fins de l'exécution d'opérations bancaires et de services financiers aux termes de contrats conclus avec nos clients ou pour prendre des mesures à votre demande avant la conclusion d'un contrat.

Pour obtenir des informations complémentaires sur la finalité du traitement des données, veuillez-vous reporter à la documentation contractuelle et aux conditions générales applicables.

b. aux fins du respect d'une obligation légale (article 6 (1) c) du RGPD) ou de l'exécution d'une mission d'intérêt public (article 6 (1) e) du RGPD)

En tant que banque, nous sommes également soumis à différentes obligations légales, c'est-à-dire à des prescriptions légales (par ex., la loi 78-17 modifiée du 6 janvier 1978, le Code Monétaire et Financier français, l'arrêté du 03 novembre 2014, la législation fiscale), ainsi qu'aux exigences des autorités de contrôle du secteur bancaire (par ex., la Banque Centrale Européenne, l'Autorité de surveillance bancaire européenne, la Deutsche Bundesbank et l'Autorité de surveillance financière fédérale allemande (BaFin)).

Le traitement est notamment réalisé à des fins de vérification d'identité et d'âge ainsi que dans le cadre de mesures de lutte contre la fraude et contre le blanchiment de capitaux.

c. aux fins de la sauvegarde d'intérêts légitimes (article 6 (1) f) du RGPD)

Si nécessaire, nous traitons vos données à des fins ne se limitant pas à l'exécution de nos obligations contractuelles, afin de sauvegarder les intérêts légitimes que nous poursuivons ou que des tiers poursuivent. Exemples :

- Faire valoir des droits en justice et défendre des droits en cas de litige.
- Garantir la sécurité informatique et les opérations informatiques de la banque.
- Prévenir les crimes.
- Vidéosurveillance à des fins de protection contre les intrus, pour recueillir des preuves en cas de vol ou de fraude ou pour documenter des prélèvements et dépôts, par ex., aux DAB.
- Mesures pour la sécurité des bâtiments et des systèmes (par ex., contrôle des accès).
- Mesures de protection contre les intrusions.

d. sur la base de votre consentement (article 6 (1) a) du RGPD)

Dans la mesure où vous nous avez accordé votre consentement au traitement de données à caractère personnel à des fins spécifiques (par ex., transfert de données au sein de la société/du Groupe), la légalité de ce traitement est fondée sur votre consentement.

Tout consentement accordé peut être révoqué à tout moment. Ce principe s'applique également à la révocation de toutes déclarations de consentement qui nous ont été accordées avant l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données de l'UE, c'est-à-dire avant le 25 mai 2018.

Veuillez noter que la révocation ne prendra effet que pour le futur et ne s'appliquera à aucun traitement effectué avant la cette révocation.



avant le 25 mai 2018.

Veillez noter que la révocation ne prendra effet que pour le futur. Aucun traitement effectué avant la révocation n'en sera affecté. Vous pouvez nous demander un récapitulatif des consentements que vous avez accordés à tout moment ou en visualiser une partie sur notre site Internet si vous avez souscrit des services bancaires en ligne.

4. Qui reçoit mes données ?

Personnes physiques

Au sein de la banque, seuls les services ayant besoin de vos données pour l'exécution de nos obligations contractuelles et légales y ont accès. Certains prestataires de services et agents d'exécution mandatés par notre société peuvent également recevoir des données à ces fins, sous réserve qu'ils respectent le secret bancaire ainsi que nos instructions écrites conformément à la législation applicable en matière de protection des données. Il s'agit principalement de sociétés relevant des catégories énumérées ci-dessous.

S'agissant du transfert de données à des destinataires extérieurs à la banque, il y a lieu de noter tout d'abord que, en tant que banque, nous sommes soumis à l'obligation de préserver la confidentialité de tous les faits et évaluations liés à nos clients dont nous pourrions avoir connaissance (secret bancaire conformément au point 2 de nos Conditions générales). Nous ne pouvons divulguer d'informations vous concernant que si nous sommes légalement tenus de le faire, si vous nous avez donné votre consentement, si nous sommes autorisés à transmettre des informations bancaires et/ou si des sous-traitants mandatés par notre société garantissent le respect du secret bancaire et des dispositions du RGPD /de la législation applicable en matière de protection des données.

Conformément à ces conditions, les destinataires de données à caractère personnel peuvent être, par exemple :

- Autorités et institutions publiques (par ex., Deutsche Bundesbank, BaFin, l'Autorité bancaire européenne, la Banque centrale européenne, les autorités fiscales, l'AMF (*l'Autorité des Marchés Financiers*), la CNIL (*La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés*), l'ACPR (*l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution*), TRACFIN (*Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins*), dans la mesure où une obligation légale ou officielle existe.
- D'autres institutions de crédit et de services financiers, institutions comparables et sous-traitants auxquels nous transférons des données à caractère personnel aux fins de notre relation commerciale avec vous. En particulier pour : traitement de références bancaires, assistance/maintenance pour des applications de Traitement Electronique de Données/informatiques, archivage, traitement de documents, services de centre d'appel, services de conformité, contrôle de gestion, analyse de données à des fins de lutte contre le blanchiment de capitaux, destruction de données, achat/approvisionnement, gestion d'espaces, estimations immobilières, services de traitement de prêt, gestion de garanties, recouvrement, traitement de carte de crédit (carte de débit/carte de crédit), gestion de la clientèle, publicité directe, marketing, technologie de médias, déclaration, recherche, contrôle des risques, comptabilisation des dépenses, téléphonie, identification vidéo, gestion de sites Internet, services d'investissement, registre des actionnaires, gestion de fonds, services d'audit, opérations de paiement.

Les services auxquels vous avez donné votre consentement pour le transfert de données ou pour lesquels vous nous avez libérés du secret bancaire par un accord ou un consentement peuvent également recevoir des données.

5. Les données sont-elles transférées vers un pays tiers ou à une organisation internationale ?

Personnes physiques

Les données ne seront transférées vers des pays extérieurs à l'UE ou à l'EEE (pays dits tiers) que si ce transfert est nécessaire à l'exécution des ordres que vous nous donnez (par ex. ordres de paiement et sur titres), s'il est prescrit par la législation (par ex., obligations de déclaration prévues par la législation fiscale), si vous nous avez donné votre consentement ou dans le cadre d'un traitement de données externalisé. Si nous faisons appel à des prestataires de services dans un pays tiers, ces derniers seront tenus de respecter le niveau de protection des données applicable en Europe ainsi que des instructions écrites par la souscription aux clauses contractuelles types de l'UE.

Représentants/mandataires autorisés d'« entités juridiques »

Au sein de la banque, seuls les services ayant besoin de vos données pour l'exécution de nos obligations contractuelles et légales y ont accès. Certains prestataires de services et agents d'exécution mandatés par notre société peuvent également recevoir des données à ces fins, sous réserve qu'ils respectent le secret bancaire ainsi que nos instructions écrites conformément à la législation applicable en matière de protection des données.

S'agissant du transfert de données à des destinataires extérieurs à la banque, il y a lieu de noter tout d'abord que, en tant que banque, nous sommes soumis à l'obligation de préserver la confidentialité de tous les faits et évaluations liés à nos clients (ceci s'applique également aux représentants/agents autorisés) dont nous pourrions avoir connaissance (secret bancaire conformément à nos Conditions générales).

Nous ne pouvons divulguer d'informations vous concernant que si nous sommes légalement tenus de le faire, si vous nous avez donné votre consentement et/ou si des sous-traitants mandatés par notre société garantissent le respect du secret bancaire et des dispositions du RGPD /de la législation applicable en matière de protection des données.



6. Pendant combien de temps mes données seront-elles stockées ?

Personnes physiques

Nous traitons et stockons vos données à caractère personnel tant qu'elles sont nécessaires à l'exécution de nos obligations contractuelles et légales. À cet égard, il est à noter que notre relation commerciale constitue une obligation continue destinée à perdurer pendant plusieurs années.

Les données qui ne sont plus nécessaires à l'exécution de nos obligations contractuelles et légales sont régulièrement supprimées, à moins que leur traitement ultérieur (pendant une durée limitée) ne soit nécessaire aux fins suivantes :

- Respect des délais de conservation de registres prévus par le droit commercial et la législation fiscale, notamment le Code Monétaire et Financier français, le Règlement Général de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers), le Code de Commerce. Les délais de conservation des registres prescrits par ces textes s'étendent de deux à dix ans.
- Conservation des preuves pendant le délai de prescription. Conformément à l'article 6 (alinéa 5) de la loi 78-17 modifiée du 6 janvier 1978.

Représentants/mandataires autorisés d'« entités juridiques »

Nous traitons et stockons vos données à caractère personnel tant que vous êtes autorisé à représenter l'entité juridique concernée traitant avec notre société.

Les données qui ne sont plus nécessaires à l'exécution de nos obligations contractuelles et légales sont régulièrement supprimées, à moins que leur traitement ultérieur (pendant une durée limitée) ne soit nécessaire aux fins suivantes :

- Respect des délais de conservation de registres prévus par le droit commercial et la législation fiscale, notamment le Code Monétaire et Financier français et le Code de Commerce. Les délais de conservation des registres prescrits par ces textes s'étendent de deux à dix ans.
- Conservation des preuves pendant le délai de prescription. Conformément à l'article 6 (alinéa 5) de la loi 78-17 modifiée du 6 janvier 1978.

7. Quels sont mes droits au titre de la protection des données ?

Personnes physiques

Chaque personne concernée dispose d'un droit d'accès (article 15 RGPD), d'un droit de rectification (article 16 du RGPD), d'un droit à l'effacement (article 17 du RGPD), d'un droit à la limitation du traitement (article 18 du RGPD), d'un droit d'opposition (article 21 du RGPD) et un droit à la portabilité des données (article 20 du RGPD). Le droit d'accès et le droit à l'effacement sont soumis aux restrictions prévues par les articles 39 (I) et 40 (I) de la Loi Informatique et Liberté. Les personnes concernées disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (article 77 du RGPD en conjonction avec l'article 40 (II) de la Loi Informatique et Liberté).

Vous pouvez révoquer à tout moment votre consentement au traitement de vos données à caractère personnel. Ce qui précède s'applique également à la révocation de déclarations de consentement données avant l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données de l'UE, c'est-à-dire avant le 25 mai 2018. Veuillez noter que la révocation ne prendra effet que pour le futur. Aucun traitement effectué avant la révocation n'en sera affecté.

Représentants/mandataires autorisés d'« entités juridiques »

Chaque personne concernée dispose d'un droit d'accès (article 15 RGPD), d'un droit de rectification (article 16 du RGPD), d'un droit à l'effacement (article 17 du RGPD), d'un droit à la limitation du traitement (article 18 du RGPD), d'un droit d'opposition (article 21 du RGPD) et un droit à la portabilité des données (article 20 du RGPD). Le droit d'accès et le droit à l'effacement sont soumis aux restrictions prévues par les articles 39 (I) et 40 (I) de la Loi Informatique et Liberté. Les personnes concernées disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (article 77 du RGPD en conjonction avec l'article 40 (II) de la Loi Informatique et Liberté).

Vous pouvez révoquer à tout moment votre consentement au traitement de vos données à caractère personnel. Ce qui précède s'applique également à la révocation de déclarations de consentement données avant l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données de l'UE, c'est-à-dire avant le 25 mai 2018. Veuillez noter que la révocation ne prendra effet que pour le futur. Aucun traitement effectué avant la révocation n'en sera affecté.

8. Suis-je tenu de transmettre des données ?

Personnes physiques

Dans le cadre de notre relation commerciale, vous devez nous communiquer les données à caractère personnel qui sont nécessaires à l'instauration et à la gestion d'une relation commerciale ainsi qu'à l'exécution des obligations contractuelles liées ou les données que la législation nous impose de recueillir. De manière générale, sans ces données nous ne serions pas en mesure de conclure un contrat ou d'exécuter les ordres ou nous ne pourrions plus exécuter un contrat existant et serions contraints de le résilier.

La législation applicable en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux nous impose en particulier de vérifier votre identité avant d'instaurer la relation commerciale, par exemple au moyen de votre carte d'identité, et d'enregistrer votre nom, votre lieu de naissance, votre date de naissance, votre nationalité et votre adresse de résidence. Afin de nous permettre de respecter cette obligation légale, vous devez nous transmettre les informations et documents nécessaires conformément à l'article 4(6) de la loi allemande sur la lutte contre le blanchiment de capitaux GWG et nous informer dans les plus brefs délais de tout changement qui pourrait survenir pendant la durée de la relation commerciale. Si vous ne nous transmettez pas les informations et documents nécessaires, nous ne serons pas autorisés à instaurer ou poursuivre la relation commerciale que vous avez demandée.

Représentants/mandataires autorisés d'« entités juridiques »

Dans le cadre de notre relation commerciale avec l'entité juridique que vous représentez dans ses interactions avec notre société, vous devez nous communiquer les données à caractère personnel qui sont nécessaires à l'acceptation et à l'exécution de tout(e) pouvoir/autorisation de représentation et à l'exécution des obligations contractuelles liées ou les données que la législation nous impose de recueillir. De manière générale, sans ces données nous ne serions pas en mesure de vous accepter en tant que représentant/agent autorisé ou nous serions contraints de révoquer tout(e) pouvoir/autorisation de représentation existant(e).

La législation applicable en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux nous impose en particulier de vérifier votre identité avant d'accepter le pouvoir/l'autorisation, par exemple au moyen de votre carte d'identité, et d'enregistrer votre nom, votre lieu de naissance, votre date de naissance, votre nationalité et votre adresse de résidence. Afin de nous permettre de respecter cette obligation légale, vous devez nous transmettre les informations et documents nécessaires conformément à l'article 4(6) de la loi allemande sur la lutte contre le blanchiment de capitaux GWG et nous informer dans les plus brefs délais de tout changement qui pourrait survenir pendant la durée de la relation commerciale. Si vous ne nous transmettez pas les informations et documents nécessaires, nous ne serons pas autorisés à mettre en place ou maintenir le pouvoir/l'autorisation de représentation demandé(e) par l'entité juridique concernée.

9. Dans quelle mesure des décisions sont-elles prises de manière automatisée (y compris le profilage) ?

Personnes physiques

En règle générale, nous ne prenons aucune décision basée exclusivement sur un traitement automatisé au sens de l'article 22 du RGPD pour établir et gérer la relation commerciale. Si nous avons recours à de telles procédures dans certains cas particuliers, nous vous en informerons de manière distincte, sous réserve que la législation l'impose.



10. Avons-nous recours au profilage ?

Personnes physiques

Dans certains cas, nous traitons vos données à caractère personnel de manière automatisée dans le but d'évaluer certains aspects personnels (profilage). À titre d'exemple, nous avons recours au profilage dans les cas suivants :

- La législation nous impose de prendre des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et contre la fraude. Des évaluations de données sont également réalisées (lors des opérations de paiement, entre autres) dans ce contexte. Ces mesures ont également vocation à vous protéger.
- Afin de vous transmettre des informations et conseils ciblés sur nos produits, nous utilisons des outils d'évaluation. Ces derniers nous permettent de vous transmettre des communications et publicités axées sur vos demandes, notamment les études de marché et sondages d'opinion.
- Nous avons recours à des évaluations par score pour évaluer votre solvabilité. Nous calculons la probabilité qu'un client donné respecte ses obligations de paiement contractuelles. Le calcul peut être basé, à titre d'exemple, sur les niveaux de revenus, les dépenses, les dettes existantes, la profession, la durée d'emploi, les expériences au cours de relations commerciales antérieures, le remboursement de prêts antérieurs conformément au contrat et des informations transmises par des agences de crédit. Le score est déterminé sur la base d'une procédure reconnue et éprouvée sur le plan mathématique et statistique. Les scores calculés nous permettent de prendre des décisions et sont intégrés dans notre gestion permanente des risques.

Informations relatives au droit d'opposition qui vous est conférée par l'article 21 du Règlement Général sur la Protection des Données de l'UE (RGPD)

1. Droit d'opposition ad hoc

Vous avez le droit de vous opposer à tout moment, pour des raisons tenant à votre situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel vous concernant fondé sur l'article 6 (1) e) du RGPD (traitement pour une mission d'intérêt public) et sur l'article 6 (1) f) du RGPD (traitement aux fins d'intérêts légitimes) ; ceci inclut tout profilage basé sur ces dispositions au sens de l'article 4 (4) du RGPD.

Si vous vous opposez à ce traitement, nous ne traiterons plus vos données à caractère personnel, à moins que nous ne puissions démontrer qu'il existe des motifs légitimes et impérieux pour le traitement qui prévalent sur vos intérêts et vos droits et libertés, ou pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice.

2. Droit d'opposition au traitement de données à des fins marketing

Dans certains cas, nous traitons vos données à caractère personnel à des fins de marketing direct. Vous avez le droit de vous opposer à tout moment au traitement de données à caractère personnel vous concernant à de telles fins marketing, ce qui inclut le profilage dans la mesure où il est lié à ce marketing direct.

Si vous vous opposez au traitement à des fins de marketing direct, nous ne traiterons plus vos données à caractère personnel à ces fins.

Toute opposition doit être soumise par e-mail à CIB.GDPR@db.com avec une copie à son interlocuteur désigné au sein de Deutsche Bank.

Informations relatives au droit d'opposition qui vous est conférée par l'article 21 du Règlement Général sur la Protection des Données de l'UE (RGPD)

1. Droit d'opposition ad hoc

Vous avez le droit de vous opposer à tout moment, pour des raisons tenant à votre situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel vous concernant fondé sur l'article 6 (1) e) du RGPD (traitement pour une mission d'intérêt public) et sur l'article 6 (1) f) du RGPD (traitement aux fins d'intérêts légitimes) ; ceci inclut tout profilage basé sur ces dispositions au sens de l'article 4 (4) du RGPD.

Si vous vous opposez à ce traitement, nous ne traiterons plus vos données à caractère personnel, à moins que nous ne puissions démontrer qu'il existe des motifs légitimes et impérieux pour le traitement qui prévalent sur vos intérêts et vos droits et libertés, ou pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice.

Toute opposition doit être soumise par e-mail à CIB.GDPR@db.com avec une copie à son interlocuteur désigné au sein de Deutsche Bank.